un rapport sur le genre d'organisme qu'il conviendrait de mettre sur pied conformément à l'article 9 du Pacte. Ce groupe, dont le Canada faisait partie, a terminé son rapport qui sera le principal article à l'ordre du jour, lorsque le conseil se réunira demain matin. Je ne puis, bien entendu, indiquer à la Chambre les détails du rapport, mais nous espérons les rendre publics samedi soir ou lundi. Je puis signaler, cependant, qu'il prévoit la constitution d'un conseil de défense composé des ministres de la défense des pays intéressés ou de leurs représentants. Le rapport propose aussi la création d'organismes auxiliaires chargés de questions de défense, de programmes et peut-être du ravitaillement militaire. Après examen et approbation par le conseil, le document sera publié. Le Gouvernement a étudié le rapport. Nous sommes d'avis qu'il est conçu de façon à faciliter les travaux d'organisation requis par le Pacte de l'Atlantique, qu'il rendra cet instrument efficace et favorisera la réalisation de l'objet principal du document, soit d'aider les Nations Unies à maintenir la paix et à enrayer l'agression.

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC LES PRO-VINCES AU SUJET DE SA MODIFICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Étant donné l'importance de la correspondance déposée hier par le premier ministre, y compris des lettres adressées aux premiers ministres de l'Ontario et du Québec relativement à la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le premier ministre songerait-il a proposer que ces lettres soient publiées soit au hansard soit aux *Procès-verbaux*?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Si les honorables députés désirent que ces lettres paraissent en appendice au hansard, je ne crois pas qu'on y fasse quelque objection. Si Votre Honneur l'ordonne ainsi, je crois que la plupart des députés seront heureux de les avoir sous cette forme commode.

(Le texte de la lettre adressée aux premiers ministres provinciaux est consigné dans l'appendice.)

SÉCURITÉ COLLECTIVE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'UN
PACTE DU PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. Church (Broadview): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il dire si le Gouvernement envisage l'élaboration

d'un pacte du Pacifique? Le pacte de l'Atlantique engage seulement quelque deux cents millions de personnes, alors qu'un pacte du Pacifique viserait tous les peuples de l'Asie, c'est-à-dire deux ou trois fois plus de personnes.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'honorable député vient de soulever une question très importante, mais je ne saurais guère la traiter en ce moment. Je puis toutefois lui dire que, ces mois derniers, la question d'un pacte de sécurité collective pour le Pacifique a été envisagé par toutes les nations du Pacifique, notamment par celles qui y sont encore plus directement intéressées que le Canada. Il est évident que certaines difficultés s'opposent aujourd'hui à la réalisation de ce projet. Cette question est de grande importance et je suis sûr que tous les gouvernements intéressés ne cesseront de s'en préoccuper.

M. Church: On aurait dix fois plus de raison d'étudier la conclusion d'un pacte du Pacifique qu'il n'y en avait pour étudier celle du pacte de l'Atlantique.

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE, PROPOSÉE PAR M. M. BOISVERT (NICOLET-YAMASKA), APPUYÉE PAR M. A. LAING (VAN-COUVER-SUD)

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

(Texte)

M. M. Boisvert (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, c'est sous l'effet d'une émotion non déguisée et avec une vive appréhension que je prends la parole dans cette Chambre des communes où tant de maîtres de l'éloquence, issus de nos grands partis canadiens, se sont fait entendre si souvent depuis bientôt près d'un siècle. Cependant, c'est avec une immense satisfaction que j'accomplis l'agréable devoir de proposer une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du Canada en réponse au gracieux discours, si plein de promesses pour l'avenir de notre nation, qu'il lui a plu de faire aux deux Chambres réunies pour cette circonstance solennelle et émouvante de l'ouverture d'une nouvelle législature. Fait mémorable, pour la première fois assistaient, avec orgueil, j'en suis sûr, des honorables députés de la jeune province de Terre-Neuve que tous les représentants des autres provinces sont heureux de voir et d'accueillir aujourd'hui.

[L'hon. M. Pearson.]